

2008/8902 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA PROMOTION DES DROITS DES FEMMES ET APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION "FEMMES CONTRE LES INTEGRISMES" SISE 16, RUE DES TABLES CLAUDIENNES A LYON 1ER (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 4 février 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

**Association « Femmes Contre les Intégrismes »
16, rue des Tables Claudiennes – 69001 Lyon**

L'Association « Femmes Contre les Intégrismes » a pour but de faire respecter et de promouvoir l'égalité des droits entre les femmes et les hommes dans le cadre de la lutte contre les intégrismes et contre toutes les violences et discriminations faites aux femmes.

La lutte contre les intégrismes, porteurs de discrimination sexiste et sociale, est le moteur de la Caravane. Il s'est agi de mettre en œuvre, avec les moyens adaptés, une sensibilisation qui soit à la fois à grande échelle et au plus près des personnes concernées dans tous les domaines de la vie : droit, sexualité, cultures.

En 2007, l'Association « Femmes contre les Intégrismes » a conduit un projet complémentaire de la « Caravane des Droits des Femmes en Rhône-Alpes » intitulé « Les Caravanières venues du Sud » en direction des jeunes filles et des femmes issues des différentes immigrations, portant le débat des droits des femmes au cœur des cités tout en valorisant les actions des associations locales engagées sur ces questions.

En raison de l'intérêt que présentent les actions menées par l'Association « Femmes contre les intégrismes » au regard des objectifs de la Ville de Lyon contre les différentes formes de discriminations, je vous propose de lui attribuer une subvention de 9 000 euros.

**Association « Femmes Informations Juridiques Internationales
– Rhône-Alpes » –
2, rue Capitaine Robert Cluzan – 69007 Lyon**

En 2002, l'Association « centre d'information féminin du Rhône » a mis en place une structure d'informations juridiques internationales s'inscrivant dans la volonté d'apporter des réponses aux questions précises qui touchent au statut personnel des femmes étrangères résidant en France, cette structure s'étant depuis cette année constituée en association à part entière pour renforcer son identité auprès de la population.

La nouvelle Association « Femmes Informations Juridiques Internationales Rhône-Alpes », (FIJI Rhône-Alpes), assure un service d'informations juridiques pour les professionnels et les particuliers grâce à la mise en réseau de partenaires associatifs et institutionnels et à la diffusion d'un guide à destination du grand public.

Les actions de FIJI s'articulent autour de deux axes : les permanences juridiques et la formation sensibilisation. Pour ce qui concerne les permanences juridiques, le nombre de sollicitations mensuelles s'établit autour d'une moyenne de 55 demandes, ce qui représente un total annuel de 641 entretiens, en augmentation de 25 % par rapport à l'année 2005. Le bilan de l'année 2007 marquera certainement une poursuite de cette augmentation des demandes d'information.

Les juristes de FIJI ont quant à eux animé 22 sessions de formation et de sensibilisation tout au long de l'année.

Qu'il s'agisse des permanences juridiques ou du pôle formation sensibilisation, l'Association FIJI fait donc l'objet d'une sollicitation croissante. En 2007, 240 personnes ont bénéficié des sessions de sensibilisation et plus de 250 personnes se sont inscrites dans le cadre des lettres thématiques trimestrielles. C'est pourquoi je propose qu'une subvention de 7 000 euros lui soit allouée afin que cette Association puisse continuer à développer ses actions à Lyon.

**Association « Regards de Femmes »
33, rue Bossuet – 69006 Lyon**

L'Association « Regards de Femmes » s'est donnée pour objet d'organiser des réunions publiques sur des thèmes de réflexion concernant l'égal accès aux droits des femmes et des hommes.

Cette Association entend rassembler des femmes d'origines différentes dans le but de réfléchir en commun sur le fonctionnement de la société et d'encourager une participation plus juste des femmes dans les instances de décision.

L'organisation de débats de réflexion sur l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, d'un café mensuel et de manifestations en partenariat avec d'autres associations lyonnaises constituent un espace ouvert à tout public, et en particulier les jeunes filles et les femmes d'origines étrangères, concernées par la place et le rôle que tiennent les femmes et les hommes dans notre ville.

Ainsi, un café mensuel se tient, le premier jeudi du mois, huit mois dans l'année, à la Closerie de l'Europe et fait appel à des intervenants spécialisés dans la sensibilisation du « grand public » aux sujets traitant de la condition féminine, des enfants et de l'égal accès de toutes et tous aux droits.

Par conséquent, je propose qu'une subvention de 2 000 euros soit allouée à cette association afin qu'elle puisse poursuivre ses actions d'information, d'échange et de dialogue à Lyon.

**Association des Femmes de Bron Parilly
10, rue Neuve des Essarts – 69500 Bron**

Depuis 1990, date de création de l'Association des Femmes de Bron Parilly, des femmes se sont mobilisées autour d'un constat partagé, l'isolement des femmes et la nécessité pour beaucoup d'entre elles d'un accompagnement dans leurs démarches, de lieux de rencontres et d'échanges ainsi que d'activités répondant à leurs attentes.

L'objectif commun est d'œuvrer au développement de l'entraide, de la solidarité, de la promotion culturelle, socio professionnelle et de l'intégration d'un public féminin dans le respect de sa culture d'origine.

L'AFBP conduit des actions de lutte contre le sida et les MST, notamment avec les centres sociaux du 8^e arrondissement, contre toutes les formes de dépendances et intervient dans le combat contre la prostitution, l'aide aux personnes défavorisées et l'accueil des primo arrivants.

Le travail de l'Association repose sur l'organisation de réunions, d'expositions, de conférences, sur des thèmes variés tels que les droits des femmes et la citoyenneté, avec les centres sociaux des Pentes de la Croix-Rousse. Elle est également associée aux travaux du conseil des résidents étrangers de Lyon.

Pour permettre à l'Association des Femmes de Bron-Parilly de poursuivre ses actions à Lyon, je vous propose qu'une subvention de 2 000 euros lui soit allouée.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par les Conseils des 1^{er}, 6^e, 7^e et 8^e arrondissements ;

Où l'avis de sa Commission Solidarité – Santé ;

DELIBERE

1. Les subventions suivantes sont allouées aux Associations ci-après :

- 9 000 € à l'Association « Femmes Contre les Intégrismes » ;
- 7 000 € à l'Association « Femmes Informations Juridiques Internationales » ;
- 2 000 € à l'Association « Regards de Femmes » ;

- 2 000 € à l'Association des Femmes de Bron-Parilly.
- 2. La convention d'application susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Femmes contre les intégrismes », est approuvée.
- 3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4. La dépense en résultant, soit 20 000 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 1813 – nature 6574 – fonction 524, après transfert de 6 000 euros depuis la ligne de crédit 25859 – nature 6574 – fonction 524.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

S. AHMINE